

**L'incursion des citoyens dans le développement de l'hévéa en Côte d'Ivoire :
cas des hévéaculteurs de la Sous-Préfecture d'Aboué-Mandéké
dans le département d'Agboville.**

Sidiki Youssouf COULIBALY

sidik_coul@yahoo.fr

Tanoh Yves-Cyrille N'TCHUVI

cyrille0794@gmail.com

Gnahoubi Nathanaël Abraham GNAMBA

nathangnamba@gmail.com

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Institut de Géographie Tropicale (IGT)

Submitted: 2020-11-03

valued: 2020-11-26

validated: 2020-11-30

RESUME

L'essor de l'hévéaculture s'est accompagné de l'incursion de nouveaux cadres autres que ceux qualifiés de *cadre au sommet de l'échelle sociale du pays* par F. Ruf (2012 : 103). Il s'agit des citoyens de toute profession. Le présent travail s'intéresse donc à la présence de ces nouveaux acteurs dans l'hévéaculture. L'objectif poursuivi par cette étude est de présenter le profil sociodémographique des hévéaculteurs citoyens et les moyens utilisés pour le développement de l'hévéa dans la sous-préfecture d'Aboué-Mandéké, dans le département d'Agboville. Pour atteindre cet objectif, la méthode de travail s'est basée sur la recherche documentaire, l'observation de terrain, de l'enquête par le questionnaire et de l'entretien. Les résultats montrent que ces nouveaux acteurs du paysage hévéicole sont constitués de 59,65 % de fonctionnaire d'Etat, 14,04 % d'employés du secteur privé, 12,28 % de commerçants, 1,75 % de religieux et 12,28 % de retraités. Pour le développement des activités agraires hévéicoles, ces acteurs ont une facilité d'accéder à la terre arable par les voies de la marchandisation foncière.

Mots clés : Aboué-Mandéké, Agboville, Citadin, Hévéaculture, Développement

Title of this article :

The brief foray of city dwellers into the development of rubber trees in Côte d'Ivoire : the case of rubber farmers in the Sub-Prefecture of Aboué-Mandéké in the department of Agboville.

ABSTRACT

The growth of rubber culture has been coupled with the insertion of new executives other than those described as the top executive in the country by Ruf (2012). These are city dwellers of any profession. This project has been designed to study the socio-demographic profile of these city dwellers of rubber and to show how they have access to land and the techniques used to harness the land for crop production. The space for this scientific practice is the Sub-Prefecture of Aboué-Mandéké in the western part of the department of Agboville. The approach is based on

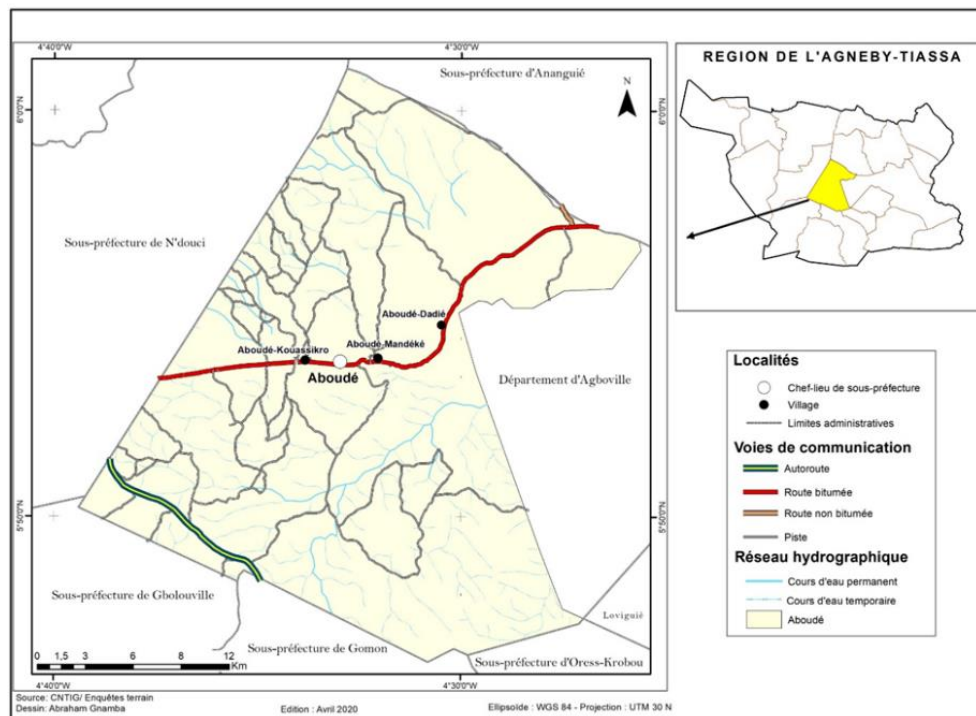
Pour citer cet article : COULIBALY S.Y., et al., « L'incursion des citoyens dans le développement de l'hévéa en Côte d'Ivoire : cas des hévéaculteurs de la Sous-préfecture d'Aboué-Mandéké dans le département d'Agboville », *Annales de l'Université de Bangui*, série A, n° 13, déc.2020, www.credef-ub.org/

La présente étude porte donc sur un pan de ce projet : l'incursion de ces acteurs dans un domaine professionnel censé appartenir à priori aux villageois. L'étude ne porte pas sur les déterminants de cette incursion, mais elle se veut plutôt contributrice de la connaissance des profils sociodémographiques des citoyens hévéaculteurs. En fait, plusieurs travaux de recherches ont traité l'importance de cette nouvelle culture en Côte d'Ivoire, sauf qu'elles ont plus porté sur son développement et ses conséquences sur les espaces villageois, faisant fi ou mentionnant passagèrement le profil sociodémographique de ces cadres. Qui sont-ils en réalité ? Appartiennent-ils à d'autres professions du milieu ou du bas de l'échelle sociale du pays à l'opposé de ceux que F. Ruf (2009 : 9) qualifie de *cadre au sommet de l'échelle sociale du pays* ? Ont-ils les mêmes stratégies d'exploitations (mode d'accès, techniques culturales ...) que les cadres au sommet de l'Etat, au regard des moyens financiers colossaux des premiers ? De quand date réellement leur incursion dans l'exploitation d'hévéa ? Autant de préoccupations auxquelles la présente étude se résout à répondre. Son originalité porte sur son champ d'action, la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké dans le département d'Agboville. En effet, l'espace sur lequel est mené ce travail de recherche est non seulement bien imprégné de la réalité hévéicole mais, les études la concernant n'abordent pas les questions susmentionnées.

MATERIELS ET METHODES

La méthode générale relève de la récence de l'exploitation hévéicole dans cette région en général et singulièrement l'espace sous-préfectoral. Introduite dans les années 1950 par la SAPH sur l'exploitation de Pierre BALLET à des fins d'expérimentation, c'est en 1998 que la filière a entamé son essor (Experco international, Socodevi, Bnetd, 2005). Alors que la région d'Agboville est réputée zone de cacao, il s'est développé dans la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké, située au centre de la région de l'Agneby-Tiassa (carte 1), la culture de l'hévéa. Ses caractéristiques physiques (sol, climat, végétation) et sa croissance démographique relativement lente mais continue (14838 habitants en 1998 à 19786 habitants en 2014) ont été déterminants dans le développement de l'hévéaculture. L'importance de cette culture arboricole dans cette zone qui, d'ailleurs la particularise, intrigue à bien des égards.

Carte 1. Présentation de la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké



Les enquêtes de terrain se sont déroulées d'août à décembre 2019. La recherche documentaire a porté sur le RNA (2001) et les rapports du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, les documents d'études sur le développement rural de l'Agneby au BNETD, les rapports et bilans de la TRCI. Quant à l'administration du questionnaire, elle a été réalisée auprès de 57 hévéculteurs citadins choisis de façon raisonnée dans les exploitations d'hévéa. L'entrée en production des exploitations et le lieu de résidence des exploitants ont été les critères définis pour le choix des enquêtés. Ainsi, 89,47% des producteurs citadins interrogés sur cette base résident dans les villes d'Abidjan et d'Agboville et le reste des producteurs citadins (10,53%) émigrent de différentes villes du pays. En plus des interrogations par le questionnaire, des entretiens ont été effectués auprès de certains ouvriers dans les plantations enquêtés.

Les données recueillies auprès des enquêtés ont été traitées à l'aide de l'outil informatique à travers des logiciels de Microsoft (Excel et Word) en leurs versions 10. De par le logiciel Excel 10, une matrice a été établie. De cette opération, les tableaux statistiques et les graphiques consignés dans la rédaction du travail ont pu être réalisés. Quant au logiciel Word, il a permis de rédiger l'ensemble du travail.

RESULTATS

Pour citer cet article : COULIBALY S.Y., *et al.*, « L'incursion des citadins dans le développement de l'hévéa en Côte d'Ivoire : cas des hévéculteurs de la Sous-préfecture d'Aboué-Mandeké dans le département d'Agboville », *Annales de l'Université de Bangui*, série A, n° 13, déc.2020, www.credef-ub.org/

1. Caractéristiques sociodémographiques des exploitants citadins

1.1. Répartition des exploitants citadins selon la profession et le domaine de formation

Au niveau de la profession, les exploitants citadins de la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké sont constitués de 59,65 % de fonctionnaire d'Etat, 14,04 % d'exploitants du secteur privé, 12,28 % de commerçants, 1,75 % de religieux et 12,28 % de retraités (tableau 1). Au niveau du domaine de formation, 33,33 % des exploitants citadins ont reçu une formation générale, 17,54 %, une formation technique, 10,53 % ont été formés dans la santé, 14,04 % dans l'éducation, 7,02 % dans l'agriculture, 14,03 % dans le commerce et l'assurance et 3,51 % dans le transport (tableau 1).

Tableau 1. Profession et domaines de formation des citadins hévéaculteurs dans la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké

Domaine de formation	Occupation professionnelle					Total général
	Fonctionnaire d'Etat	Travailleur du privé	Commerçants	Religieux	Retraités	
Formations Générale	13	2	0	1	3	19
Formation technique	8	1	1	0	0	10
Santé	4	2	0	0	0	6
Education	5	0	0	0	3	8
Agriculture	3	0	0	0	1	4
Commerce, assurance	0	2	6	0	0	8
Transport	1	1	0	0	0	2
Total général	34	8	7	1	7	57

Source : nos enquêtes, 2019

Le rapport entre la profession et le domaine de formation montre que parmi les hévéaculteurs citadins seulement 8,82 % des fonctionnaires de l'Etat et 14,29 % des retraités ont reçu une formation dans le domaine de l'agriculture. Aucun autre citadin (personnel du privé, commerçant et religieux), n'a été formé dans le domaine agricole. Aussi, en liant le domaine de formation à l'occupation professionnelle, on note que de tous les exploitants citadins formés dans l'agriculture, 75 % sont des fonctionnaires et 25 % des retraités.

1.2. Niveau d'instruction des hévéaculteurs citadins

De l'ensemble des exploitants citadins interrogés, 17,54 % ont le niveau primaire, 40,35 % le niveau secondaire et 57,89 % ont pratiqué les études supérieures (tableau 2). Il ressort que la majorité de ces exploitants ont pu atteindre le niveau d'étude supérieure.

Tableau 2. Niveau d'instruction des exploitants citadins dans la Sous-Préfecture d'Aboudé-Mandeké

Domaine de formation	Niveau d'instruction			Total général
	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Formations générale	0	6	13	19
Formation technique	0	2	8	10
Santé	0	3	3	6
Education	0	2	6	8
Agriculture	0	1	3	4
Commerce, assurance	1	7	0	8
Transport	0	2	0	2
Total général	1	23	33	57

Source : nos enquêtes, 2019

En rapportant le niveau d'instruction au domaine de formation de ces exploitants hévéicoles citadins, on remarque que 4,35 % de ceux du niveau secondaire et 9,09 % de ceux du supérieur ont reçu une formation dans le domaine agricole.

1.3. Genre et tranche d'âge des citadins hévéaculteurs

Selon le genre, la quasi-totalité des exploitants citadins (89,47 %) est de sexe masculin et 10,53% sont des femmes (tableau 3). Bien que minoritaire, cette proportion des femmes est importante au regard des ancrages sociologiques traditionnels relatifs à la division sexuelle des tâches champêtres qui voudrait que l'activité du plantage soit réservée aux personnes de sexe masculin. Le plus souvent, les femmes sont handicapées par l'inégalité des droits de propriété et l'impossibilité ou presque d'accéder aux ressources foncières villageoises. Cette importance est imputable au statut de ces hévéacultrices citadines qui sont des femmes indépendantes, ayant un niveau d'instruction élevé et des moyens financiers suffisants pour se procurer des espaces agricoles bien que l'accès à la terre soit plus difficile pour les femmes à Aboudé-Mandeké. Elles sont des cadres ou épouses de cadres et résident à Abidjan, excepté deux d'entre elles qui ont hérité des terres.

Tableau 3. Sexe et tranche d'âge des exploitants citadins de la Sous-Préfecture d'Aboudé-Mandeké

Sexe	Tranche d'âge des exploitants citadins			Total général
	35-45	46-60	+ de 60	
Masculin	20	23	8	51
Féminin	4	2	0	6
Total général	24	25	8	57

Source : nos enquêtes, 2019

Concernant la tranche d'âge, l'âge des exploitants citadins varie de 35 à plus de 60 ans. Ainsi, 42,11 % des citadins ont un âge compris entre 35 et 45 ans, 43,90 % ont entre 46 et 60 ans et 14,04 % ont plus de 60 ans et plus. La majorité des exploitants citadins se localisent dans les tranches d'âge comprises entre 35 et 60 ans. On peut donc affirmer qu'à ces âges, les citadins qui sont des travailleurs pensent à investir dans le secteur agricole afin d'améliorer leurs qualités de vie. En effet, les salaires perçus dans les professions exercées par ces derniers sont généralement moyens pour se procurer une qualité de vie suffisante. Le nombre inférieur des plus de 60 ans est dû à un âge de retraite qui amène peu de personnes à s'investir dans le domaine agricole qui reste encore épuisant par ses pratiques archaïques dans nos espaces ruraux.

1.4. Lieu de résidence des citadins et situation géographique des exploitations

La situation géographique des exploitations mérite également une attention particulière : la ville d'Abidjan est le lieu de résidence qui fournit le plus de planteurs citadins (77,19%) dans la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké. Ils se répartissent comme suit : 52,27% à Aboudé-Mandeké, 31,82% à Aboudé-Kouassikro et enfin 13,44% à Aboudé-Dadié. La seconde zone de résidence des planteurs citadins dans la sous-préfecture d'Aboudé est dédiée à la ville d'Agboville. Elle regroupe 12,28% d'agriculteurs citadins. Le reste des 11,03% des planteurs citadins dans la sous-préfecture d'Aboudé se répartit dans les villes d'Anyama, Tiassalé, Soubré et Yamoussoukro.

Tableau 4. Lieu de résidence des exploitants citadins et situation géographique des exploitations

Situation géographique	Lieu de résidence des exploitants citadins						Total général
	Abidjan	Agboville	Anyama	Yakro	Soubéré	Tiassalé	
Aboude-Mandeké	23	2	1	1	1	1	29
Aboude-Dadié	6	2	1	0	0	0	9
Aboude-kouassikro	14	3	0	0	0	1	19
Total général	44	7	2	1	1	2	57

Source : nos enquêtes, 2019

Le nombre important de citadins Abidjanais dans le développement de la culture d'hévéa dans la sous-préfecture d'Aboude est dû à la présence d'une diversité d'activités économiques qu'offre la ville d'Abidjan par rapport aux autres villes. En effet, les travailleurs de la ville d'Abidjan désireux d'investir dans le monde agricole utilisent les rentabilités qu'ils procurent des opportunités économiques pour pratiquer la culture de l'hévéa.

1.5. Origine des exploitants citadins

La majorité des citadins exploitants est du groupe Akan (82,46 %) dont 36,84 % d'allochtones Krobou et 45,61 % d'autres groupes Akans, 7,02 % sont des voltaïques, 5,26 % des Krou et 5,26 % des Mandé (tableau 5).

Tableau 5. Origine des exploitants citadins de la sous-préfecture d'Aboude-Mandeké

Exploitants	Groupes ethniques					Total général
	Akan		Mandé	Krou	Voltaïque	
	Krobou	Autres				
Citadins	21	26	3	3	4	57
	47					

Source : nos enquêtes, 2019

Le nombre important d'Akan parmi les planteurs citadins se justifie par le fait que la localité d'Aboude-Mandeké est située dans une zone d'appartenance du groupe ethnique Akan. Cette situation favorise les autres ethnies du groupe Akan à obtenir des terres cultivables pour le développement d'une culture arboricole.

1.6. Statut matrimonial et nombre d'enfants des citadins hévéaculteurs

Le statut matrimonial montre que 19,30 % des citadins sont célibataires, 70,18 % sont des mariés monogames, 7,02 % sont des mariés polygames et 3,51 % sont des veufs. On note en gros que les proportions des citadins célibataires et monogames (89,47 %) sont très élevées. Suivant le nombre d'enfants par exploitant, 10,53 % sont sans enfants, 31,58 % ont 1 ou 2 enfants, 40,35 % ont 2 à 4 enfants, 7,02 % ont 4 à 6 enfants et 10,53 % ont plus de 6 enfants (tableau 6). Ce sont les exploitants de 1 à 4 enfants (71,93 %) qui dominent dans cette catégorie. Ces résultats révèlent l'intensité des unions en milieu urbain bien que moins forte qu'en milieu rural.

Tableau 6. Statut matrimonial et nombre d'enfants des exploitants citadins dans la sous-préfecture d'Aboude-Mandeké

Statut matrimonial	Nombre d'enfants					Total général
	Pas d'enfant	1 à 2	2 à 4	4 à 6	Supérieur à 6	
Célibataire	2	6	3	0	0	11
Marié monogame	4	12	15	3	6	40
Marié polygame	0	0	3	1	0	4
Veuf	0	0	2	0	0	2
Total	6	18	23	4	6	57

Source : nos enquêtes, 2019.

Le croisement statut matrimonial/nombre d'enfants montre qu'en dehors des célibataires où les citadins de 1 ou 2 enfants sont les plus dominants (54,54 %), la proportion des citadins qui ont 2 à 4 enfants est la plus élevée quel que soit le statut (37,50 % chez les mariés monogames, 75% chez les polygames et 100 % chez les veufs). L'importance des mariés monogames s'explique par la dureté et la cherté de la vie en milieu urbain.

2. Stratégies des exploitants citadins et mode de fonctionnement des plantations d'hévéa

La création d'une plantation d'hévéa requiert un ensemble de dispositions notamment l'accessibilité aux terres arables, la disponibilité des pépinières, la main d'œuvre employée, la fréquence de la présence dans les plantations.

2.1. Des modalités d'achat privilégié dans le mode d'accès à la terre

Pour la création de leurs plantations d'hévéa à Aboudé-Mandeké, 57,89 % de citoyens ont procédé à l'achat des terres, 22,81 % ont hérité et 19,29 % ont procédé au mode partenarial (tableau 7).

Tableau 7. Mode d'accès à la terre et possession du titre foncier

Titre foncier	Mode d'accès à la terre			Total général
	Achat	Partenariat	Héritage	
Oui	18	0	5	23
Non	15	11	8	34
Total général	33	11	13	57

Source : nos enquêtes, 2019.

L'achat est donc la plus dominante des trois modalités d'accès à la terre identifiée. Cette transaction foncière est évolutive dans cette zone. En effet, le prix d'achat de la terre rurale est passé de 50 000 à 60 000 F CFA l'hectare dans les années 1990 à 150 000 à 250 000 FCFA entre 2000 et 2012 pour atteindre 250 000 à 300 000 FCFA/ha actuellement. Ce chamboulement est relatif à la nature de la végétation, aux relations entre le cédant et l'acquéreur, aux besoins financiers plus ou moins urgents du cédant et les disponibilités monétaires de l'acquéreur. L'achat des terres se pratiquait plus facilement entre 1989 et 2000, années de création des plus vieilles plantations visitées. Mais à partir de 2012 (date d'entrée en production de 82,48 % des plantations visitées), la vente de terre se fait de plus en plus rare. Elle a cédé la place au mode partenarial. Le type de partenariat concerne ici la mise en exploitation de la terre, l'entretien de la plantation jusqu'à l'entrée en production pour le partage.

Il ressort de la lecture du tableau 7 que 40,35 % des citoyens hévéaculteurs possèdent un titre foncier contre 59,65 % qui n'en ont pas. Suivant le mode d'accès à la terre et la possession du titre foncier, le tableau 7 révèle que 54,54 % de ceux qui ont acheté la terre et 38,46 % de ceux qui en ont hérité ont un titre foncier. En revanche, aucun de ceux du mode partenarial n'a un titre foncier. En somme, l'enquête révèle qu'une bonne partie des citoyens hévéaculteurs, quoi que minoritaires, possèdent un titre foncier et la majorité de ceux-ci ont acheté la terre. Les héritiers qui ne possèdent pas de titre foncier avancent avoir insuffisamment d'argent pour faire face à la longueur et à la cherté de la procédure d'immatriculation des terres en cours en Côte d'Ivoire.

2.2. Typologie et provenance des pépinières

Les types de plans utilisés par les citoyens se répartissent comme suit : 52,63 % des clones GT1, 42,11 % de poly-clones et 5,26 % de pépinières IRCA 41 (tableau 8).

Tableau 8. Origine et typologie des pépinières

Origine des plans	Type de plan (clone)			Total général
	GT1	Poly-clone	IRCA 41	
FDH	2	0	0	5
TRCI	17	13	1	31
SAPH	0	3	0	3
Particulier	11	8	2	21
Total général	30	24	3	57

Source : nos enquêtes, 2019

L'usage majoritaire de clone GT1 est lié à plusieurs facteurs. Le bois de greffe de GT1 comporte un nombre important de bourgeons et la réussite au greffage est très bonne. Il est connu pour n'avoir jamais rencontré de gros problèmes sauf dans les régions fortement affectées par le Colletotrichum. Il est aussi apprécié pour sa fiabilité car les incidents dus au vent et le phénomène d'encoche sèche sont rares. L'usage de plusieurs clones en second position marque également une importance. « Il est judicieux de prendre plusieurs clones lorsque l'exploitation est grande. Cela favorise une plus grande résistance aux maladies car les clones n'ont pas la même vulnérabilité et les mêmes avantages », dit un agent de la TRCI.

Suivant l'origine des plans, il ressort que 8,77 % des plans proviennent du Fonds de Développement de l'Hévéaculture (FDH), 54,39 % de Tropical Rubber Côte d'Ivoire (TRCI), 5,26 % de la Société Africaine de Plantations d'Hévéa (SAPH) et 36,84 % des pépiniéristes particuliers. On remarque qu'une grande partie (63,16 %) de ces pépinières provienne des structures d'encadrement et/ou des structures professionnelles spécialisées dans la culture de l'hévéa. Cette démarche est justifiée par un citoyen-enseignant du supérieur : « Moi, avant d'entreprendre quelque chose, je me renseigne sur la faisabilité de la chose. C'est évident non ? Pour ma plantation d'hévéa, je me suis donc renseigné sur les plans à utiliser, les bons d'ailleurs pour une bonne production. On m'a conseillé une structure d'encadrement donc j'y suis allé et j'en ai acheté ». Le type de pépinières utilisées est présenté par la photo 1 ci-après.

Photo 1. Pépinières d'hévéa chez différents fournisseurs.



Prise de vue : Gnamba, 2019

2.3. La récence de l'hévéaculture à Aboudé-Mandeké

La période de l'entame de la culture d'hévéa part de 1988 à 2013. Elle est scindée en deux étapes importantes : de 1988 à 2000 et de 2000 à 2013. Toutes les plantations en production actuellement qui ont fait l'objet de visites ont été créées à cette période.

Qu'il s'agisse des citadins ou des ruraux, la variable ancienneté est un facteur déterminant dans l'acquisition de l'expérience pour tenir et exploiter une plantation d'hévéa. Il ressort de la lecture de la figure 1, une minorité des anciens citadins hévéaculteurs. Ils représentent seulement 17,54 % de tous les enquêtés et ils ont commencé leurs exploitations dans la première phase (1988-2000). Les nouveaux exploitants citadins sont les plus nombreux avec une proportion de 82,46 %. Ils ont entamé la pratique hévéicole entre 2000 et 2013.

Figure 1. Ancienneté des citadins

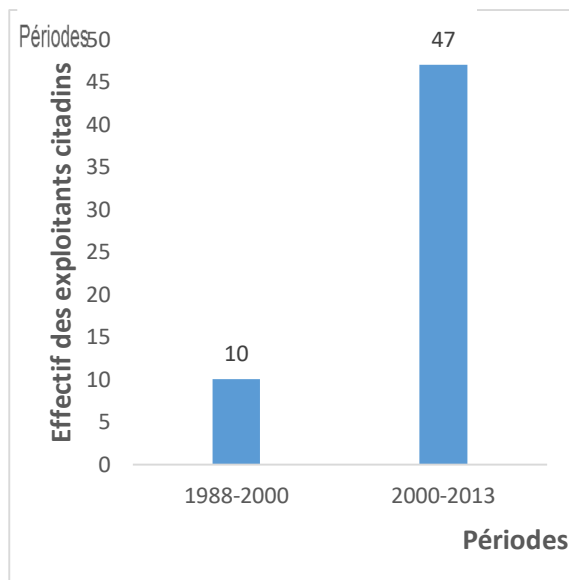
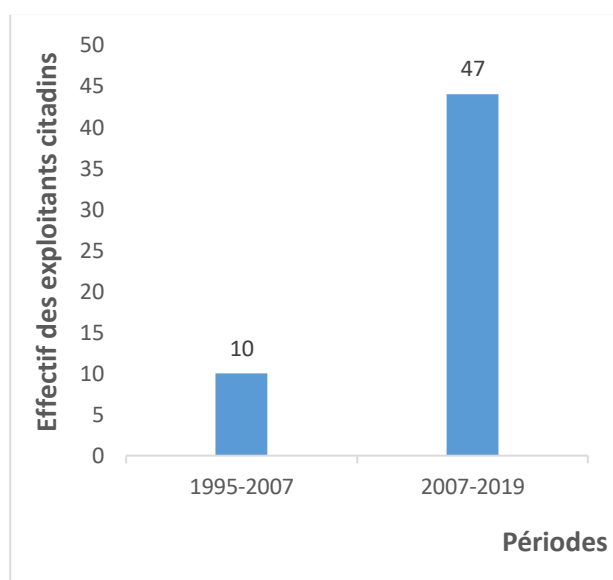


Figure 2. Période d'entrée en production des plantations



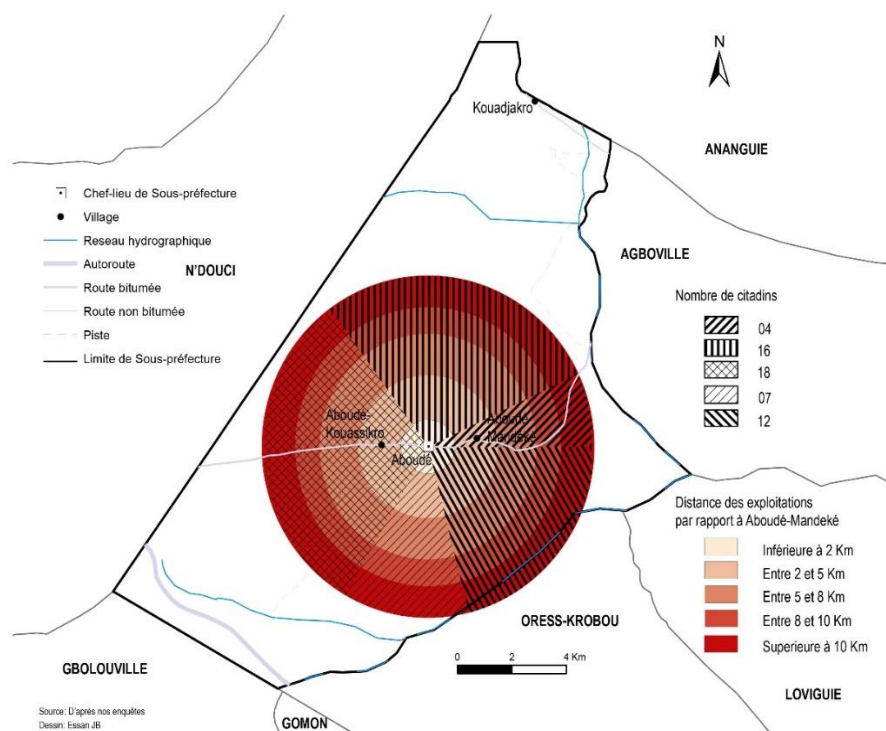
Source : nos enquêtes, 2019

Parallèlement, les périodes d'entrée en production des plantations variant de 5 à 7 ans, correspondent aux deux phases de création des champs. La première 1995-2007 correspond à la période de création 1988-2000 et la seconde période d'entrée en production 2007-2019 correspond à la période 2000-2013 (figure 2). Tout ceci révèle la proximité dans le temps de l'abondance des acteurs de l'exploitation d'hévéa, et partant, la récence de l'essor de la pratique de cette culture.

2.4. Distance parcourue par les citadins

La distance parcourue pour se rendre dans les plantations est évaluée en référence au village d'Aboudé-Mandeké, chef-lieu de ladite sous-préfecture. Ainsi, 35,08 % des citadins parcourent à partir du chef-lieu 2 à 5 Km pour atteindre leurs champs et 64,91 % parcourent 5 à 10 km et plus pour s'y rendre (Carte 2).

Carte 2. Aire d'implantation des exploitants citadins dans la sous-préfecture d'Aboude-Mandeké



La quasi-totalité des plantations sont ainsi situées à plus de 2 Km de la sous-préfecture. Cette distance est révélatrice d'une réalité en campagne. Il n'y a pratiquement plus d'espace cultivable dans les périphéries villageoises. Toutes les terres qui s'y trouvent, sont occupées, soit par les vieilles plantations, soit par les pépinières. Elles sont parfois réservées aux cultures de subsistances des femmes. Par ailleurs, quand on se réfère à la distance Abidjan-Aboudé,

Anyama-Aboudé qui est d'environ 124 km et moins et Agboville-Aboudé qui est de 38,9 km, on peut comprendre la fréquence irrégulière de la visite des citadins qui est d'une fois par mois dans leurs plantations.

Le facteur distance et positionnement d'une plantation influence fortement l'organisation des exploitations notamment tout le processus d'entretien de la plantation. Le propriétaire d'une plantation située à 1 km du village n'a certainement pas les mêmes contraintes que celui qui l'a à 10 km. Ce facteur est l'un des déterminants du recours à la main d'œuvre (les citadins ne résidant pas au village) et contribue également à la création des campements (figure 6).

Photo 2. Un campement en plein milieu d'une plantation d'hévéa dans le village d'Aboudé-Dadié.



Prise de vue : Gnamba, 2019

A l'instar de celui-ci, les campements constituent les habitats de circonstance des citadins. Ils les occupent temporairement pendant la période des grands travaux ou lors de leur visite en plantation les week-ends généralement les dimanches. La taille de ces types d'habitats est liée au nombre de manœuvres que ce dernier emploie. Les bâties sont faites généralement en terre battue et couvertes de papyrus. Mais les planteurs les plus fortunés ont modernisé leurs campements en crépissant les murs de ciment et en les recouvrant de tôle. Ces campements se trouvent souvent à l'entrée de la plantation ou en plein cœur et constituent ainsi une stratégie de sécurisation de la plantation et des productions. 56,14 % des citadins concernés ont créé des campements. Certains préfèrent rester en forêt pendant leurs séjours tant pour leur activité que pour les avantages du bien-être qu'offre la nature.

2.5. Fréquence de visite et présence des exploitants dans les plantations

La question traitée ici fait appel à la présence des citoyens hévéaculteurs dans les plantations au regard de la combinaison des variables "lieux de résidence", "distance à parcourir" et "fréquence de visite" (tableau 10).

Tableau 10. Fréquence de visite des exploitants citoyens et état des exploitations

Fréquence des visites	Etat des plantations			Total général
	Entretenu	Délabré	Arrêt des saignées	
1/semaine	8	1	2	11
1/ mois	15	10	5	30
2/ mois	2	1	1	4
Rare	2	4	6	12
Total	28	16	13	57

Source : nos enquêtes, 2019.

La lecture du tableau 9 montre que 19,30 % des exploitants visitent leurs plantations une fois toutes les semaines, 52,63 % y vont 1/mois, 7,01 % y vont 2 fois/mois et 7,01 % y vont rarement. Il en ressort la prépondérance de ceux qui visitent leurs plantations une fois tous les mois.

Les indicateurs "entretenu", "délabré" et "arrêt des saignées" ont été convoqués pour nous imprégner de l'état des plantations citadines de l'entretien jusqu'à la récolte des produits. Ainsi, 49,12 % des plantations sont entretenues, 28,07 % sont délabrées et pour 22,81 %, les saignées sont arrêtées. Mais le rapport fréquence des visites / état des plantations montre que 72,72 % des plantations qui sont visitées une fois par semaine et la moitié de celles qui sont visitées une fois tous les mois sont entretenues. A l'inverse, la moitié de celles visitées 2 fois par mois et 83,33 % de celles visitées rarement sont délabrées et/ou les saignées sont arrêtées. On peut théoriser ainsi que la présence régulière d'un exploitant citoyen dans sa plantation une fois toutes les semaines contribue en partie au bon entretien de celle-ci.

2.6. Typologie de la main d'œuvre employée et état des plantations

Pour la réalisation des travaux d'entretien dans leurs plantations, les citoyens emploient 71,92 % de main d'œuvre permanentes et 28,07 % de mains d'œuvres contractuelles (tableau 11).

Tableau 11. Main d'œuvre employée et état des plantations

Mains d'œuvres	Etat des plantations			Total général
	Entretenu	Délabré	Arrêt des saignés	
1	11	6	5	22
2	3	2	3	8
3	4	1	0	5
4	3	1	0	4
5	1	0	0	1
6	1	0	0	1
Contractuelle	5	6	5	16
Total général	28	16	13	57

Source : nos enquêtes, 2019.

La main d'œuvre permanente est majoritaire et le nombre de manœuvres employés part de 1 à 6 en fonction des besoins champêtres et de la disponibilité financière de l'employeur. Ainsi, 53,64 % de tous ceux qui emploient la main d'œuvre permanente ont recours au service d'un seul manœuvre, 19,51 % ont recours au service de 2 manœuvres, 12,20 % au service de 3 manœuvres, 9,76 % de 4 manœuvres, 2,44 % de 5 manœuvres et 2,44 % au service de 6 manœuvres. A l'instar des autres cultures pérennes, l'hévéaculture requiert une main d'œuvre permanente pour l'entretien, la saignée des plants, la surveillance de la production. Cette nécessité est renforcée par l'occupation quotidienne des planteurs citadins en milieu urbain, la distance villes-villages-campements, la taille de leurs exploitations. La distance Abidjan-Aboudé-Mandeké est de 124 km environ et les tailles des plantations citadines varient de 2 à 50 hectares et plus. Ces facteurs contraignent donc à engager des manœuvres dans les exploitations de façon permanente. Mais le recours à la main d'œuvre contractuelle constitue, pour certains citadins, une alternative. Ils avançaient avoir auparavant des manœuvres mais la baisse drastique du prix du caoutchouc ces dernières années les a contraints à opter pour des contrats à court et moyen terme (d'une journée à 3 voire 6 mois en fonction des travaux à accomplir).

Le rapport main d'œuvre permanente/état des plantations fait ressortir deux tendances : les plantations où sont employés 1 ou 2 manœuvres (73,17 % de toutes plantations à main d'œuvre permanente) et celles où sont employés 3 à 6 manœuvres (elles représentent 26,83 %). Dans le premier cas, la majorité des plantations (53,33 %) n'est pas bien entretenue : soit les saignées sont arrêtées, soit les plantations sont délabrées. Le second cas qui présente l'inverse, 81,82 %

des plantations sont bien entretenues. Donc plus, les manœuvres sont importants, plus les plantations sont bien entretenues. Par ailleurs, le rapport main d'œuvre contractuelle/état des plantations montre que 31,25 % des plantations sont bien entretenues contre 68,75 % qui ne le sont pas.

DISCUSSION

Les objectifs fixés dans cette étude ont été atteints au regard des résultats qui mettent en évidence le profil sociodémographique des citoyens hévéaculteurs et les modalités et techniques d'exploitations. Ces résultats obtenus à l'aune d'exemple de la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké dans le département d'Agboville sont similaires à ceux de certains auteurs.

Au niveau des caractéristiques démographiques des exploitants citoyens et de l'histoire de cette culture arboricole, les résultats de Y. S. Affou (1987 : 95), S. Y. Coulibaly (2015 : 185-203), S. Y. Coulibaly et al. (2015 : 34-46), J-P. Meloche et G. Debailleul (2013 : 64), T. Michels (2015 : 288), A-M. Pillet-Schwartz (1980 : 63-82), F. Ruf (2009 : 57 ; 2012 : 103-124 ; 2013 : 64), sont illustratifs. En effet, bien qu'exigeante en capital et en maîtrise technique, la culture de l'hévéa qualifiée de culture *bourgeoise* par F. Ruf (2012 : 103), a entraîné des paysans dans l'arène des gains financiers, conduisant ainsi à ce qu'A-M. Pillet-Schwartz (1980 : 63), a appelé l'hévéaculture villageoise. Cette culture intéresse désormais aussi bien les paysans que les citoyens de professions diverses. F. Ruf (2009 : 10), cite les cadres, retraités et actifs, employés, cadres moyens, et surtout cadres supérieurs, y compris au sommet de l'échelle sociale du pays, à la fois dans le secteur public et privé. Il précise en 2013 que les multiples facettes du dynamisme rural et du secteur hévéa à Agboville mettent en jeu des agents de banque, directeur local de l'ANADER, DRH de petite société, enseignant, propriétaire de Pressing, chauffeurs de bus SOTRA, employé de société de gardiennage (F. Ruf, 2013 : 18). Y. S. Affou (1987 : 21-22), relève les domaines de formation des exploitants citoyens intervenants dans les départements d'Abengourou, d'Aboisso, d'Agboville et de Bongouanou. Selon lui, ils ont été formés dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, du commerce et de l'assurance, du transport, de la formation technique non agricole et de la formation générale. Parmi ceux-ci, les superficies les plus importantes (de plus de 50 ha) étaient attribuées à de hauts cadres dont 38 % de hautes personnalités de cabinet ministériel, 25 % d'autres cadres supérieurs, 6,25 % de directeurs de services administratifs et/ou financiers, 4,69 % de parlementaires (Y. S. Affou, 1987 : 30). Par ailleurs, la configuration des professions, du

sommet au bas de l'échelle sociale de l'Etat laisse entrevoir le niveau d'instruction des exploitants aussi bien citadins que villageois. C'est à juste titre, que S. Y. Coulibaly (2015 : 193), dans son étude sur la contribution des migrants au développement de l'hévéaculture dans le département d'Adiaké, rapporte que plus de la moitié des enquêtés ont été scolarisés et que les études au secondaire sont le niveau de scolarisation le plus atteint. Selon lui, le taux majoritaire (56,15 %) des exploitants scolarisés est relatif au fait historique de la région, l'une des premières a bénéficié des écoles primaires en Côte d'Ivoire, mais aussi la forte propension des fonctionnaires à faire de l'agriculture leur second emploi. En ce qui concerne l'âge des exploitants citadins, la tendance montre la prédominance des adultes. Cette tendance est relevée au Canada où, selon J-P. Meloche et G. Debailleul (2013 : 14), le nombre d'exploitants âgés de moins de 35 ans est en baisse alors que le groupe de 55 ans et plus s'accroît. L'âge moyen des exploitants agricoles au Québec est passé de 49,3 ans en 2006 à 51,4 ans en 2011. Au Cameroun, l'âge des planteurs varie entre 28 et 72 ans. Toutefois, les planteurs à la tête de jeunes plantations d'hévéa (non productives) affichent tous un âge inférieur ou égal à 40 ans (T. Michels, 2005 : 88). Au regard des 6 à 7 années minimum d'entrée en production de l'hévéa, on déduit de ce résultat que l'âge des exploitants propriétaires d'exploitations en productions tourne autour de 50 ans. En Côte d'Ivoire, l'enquête de S. Y. Coulibaly et al. (2015 : 37) sur "les planteurs du dimanche" de Bonoua ont montré que 80 % des exploitants ont plus de 37 ans et la moitié des enquêtés réside à Abidjan. La capitale économique se révèle la localité résidentielle de la majorité des planteurs citadins suivant les résultats de Y. S. Affou (1987 : 30). Ils montrent que 81,17 % des exploitants résident à Abidjan.

Au niveau des modalités d'accès et les techniques d'exploitations, les résultats de H. G. Tarrouth et J-P. Colin (2016 : 1-6), B. Angsthelm et al. (2011 : 21), M. Zongo et P. Mathieu (2000 : 22-32), S. Zakaria, (2011 : 1-8), S. Y. Coulibaly et al. (2015 : 34-46), T. Michels (2015 : 288) sont similaires aux nôtres.

S'agissant des modalités d'accès à la terre, H. G. Tarrouth et J-P. Colin (2016 : 2), ont identifié trois modalités qui définissent les transactions foncières à Fresco et Grand-Lahou, sur la côte à l'ouest d'Abidjan, et Toumodi, dans le centre, une zone de contact forêt-savane. Ils avancent que l'achat domine largement, avec 82 transactions et 2125 ha, contre 15 transactions et 329 ha pour le planter-partager, et 02 transactions et 52 ha pour le droit d'usage à long terme. Le prix d'achat est pratiquement le même partout. Il est passé de 100000 F/hectare entre 2004 et 2007 à 200 000 FCFA/ha pour les transactions plus récentes dans les régions de Fresco, Grand-Lahou

et Toumodi en Côte d'Ivoire. S'appuyant sur la commune de Djidja, la plus vaste des neuf communes du Département du Zou au centre du Bénin avec une superficie de 2184 km² dont presque la moitié (982 km²) est à usage agricole, B. Angsthelm et al. (2011 : 8), rapportent que les parcelles ayant fait l'objet d'une transaction sont toutes concernées par une opération d'achat. Les coûts d'achat des terrains sont passés de 50 000 CFA/ha en 2006 pour arriver à un maximum de 300 000 F l'hectare fin 2009 pour les meilleures terres. Il en découle l'ampleur de ce phénomène avec pour corollaire le changement des systèmes de gestions foncières villageoises. M. Zongo et P. Mathieu (2000 : 4-5), l'appréhendent sous l'angle d'un ensemble de pratiques nouvelles. S'inspirant du modèle de la province des Banwa dans l'ouest Burkina, ils avancent qu'il y a d'abord eu la phase de diminution par endroits, disparition du prêt ou "don" coutumier par lequel un "logueur" autochtone autorisait un migrant à s'installer et lui donnait des terres à cultiver pour une période non définie et virtuellement illimitée. Ensuite, la phase d'apparition et accroissement rapide des retraits de terre par les propriétaires qui ont "cédé" ou prêté celle-ci suivant les pratiques coutumières et accroissement des pratiques de location "marchande" des terres où la terre est cédée pour quelques années contre un loyer annuel payé en monnaie chaque année, avant la période de culture. Enfin, la phase d'apparition et accroissement rapide de ventes de terres contre un paiement en argent, avec la possibilité pour l'acheteur de borner le terrain, d'y planter des arbres, et d'obtenir un titre de propriété moderne. S. Zakaria, (2011 : 1) désigne l'Afrique comme le continent le plus touché par ce phénomène et avance les raisons qui le sous-tendent. Pour lui, les terres agricoles dans le monde qui auraient faits l'objet de transactions financières, depuis 2006, sont estimées à une étendue de 50 millions d'hectares et l'Afrique s'affiche comme le continent le plus touché à cause des coûts très compétitifs de ses terres (entre 5 et 10 dollars US l'hectare par an), du laxisme des textes agraires de certains pays et de sa main d'œuvre abondante et moins chère. Ce phénomène va au-delà de simples cadres et concerne les Investissements Etrangers Directs (IDE), impulsés par la double crise (financière et alimentaire) mondiale de 2007/2008. Après acquisition du fonciers, diverses stratégies sont mises en œuvre par les exploitants afin de bien tenir leurs exploitations et bénéficier des fruits. A cet effet, les résultats de S. Y. Coulibaly et al. (2015 : 39) montrent que les "planteurs du dimanche" de Bonoua, en plus d'employer entre 5 et 10 ouvriers agricoles, visitent 2 à 4 fois, en moyenne, leurs exploitations. La quasi-totalité de ces plantations sont situées à plus de 15 km de la ville de Bonoua. Pour T. Michels (2015 : 98), la distance qui sépare le domicile du chef d'exploitation de la plantation peut être un facteur

susceptible d'influencer le contrôle et donc la bonne conduite de la plantation. Il explique que les situations varient essentiellement de 0 à 6 km mais qu'à partir d'une distance de 4 km entre domicile et plantation, la surface hévéicole affichée est systématiquement supérieure à 5 ha. Les surfaces situées à proximité immédiate des zones habitées, plus morcelées, sont généralement utilisées pour les cultures vivrières. Par conséquent, plus la surface nécessaire à la mise en place d'une plantation pérenne est importante, plus son éloignement au domicile du planteur a tendance à être important. Dans le cas de l'exploitation affichant une distance de 30 km, la plantation est installée en zone de front pionnier avec une organisation s'apparentant à celle d'exploitations industrielles avec logement des ouvriers sur place, personnel d'encadrement assurant le contrôle du travail... (T. Michels, 2015 : 99).

CONCLUSION

La présente étude a permis de passer en revue les caractéristiques sociodémographiques des exploitants citadins, les modalités, les techniques et pratiques de ces hévéaculteurs dans la sous-préfecture d'Aboudé-Mandeké. Les exploitants sont constitués en grande partie de fonctionnaires d'Etat et d'employés du secteur privé, qui résident pour la plupart à Abidjan. Ils accèdent à la terre par le biais de la marchandisation foncière et le coût de l'achat est estimé à 250000-300000 FCFA l'hectare actuellement. Pour s'enquérir de la bonne gestion des plantations, ces exploitants entreprennent des visites d'une fréquence moyenne de 1 fois par mois.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

- AFFOU Yapi Simplicie, 1987, « Les planteurs absentéistes de Côte d'Ivoire », *Collection Travaux et Documents*, n°210, Paris, Orstom, 95p.
- ANGSTHELM Bruno, MAHINO Nestor et LUKACS Anna-Maria, 2011, « Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements massifs dans les terres agricoles au Bénin », Bénin, 21p.
- APROMAC, 2014, *Rapport Annuel*, Abidjan, APROMAC.
- COULIBALY Sidiki Youssouf, 2012, *L'avènement de nouvelles cultures de rente dans le paysage agraire de la sous-préfecture de Bonoua* ; Thèse unique, Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire).
- COULIBALY Sidiki Youssouf, 2015, « La contribution des migrants au développement de l'hévéaculture dans le Sud-Comoé : une étude de cas du village d'Anga dans le

- département d'Adiaké », *Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi*, Vol n°13, pp.185-203.
- COULIBALY Sidiki Youssouf, BOSSON Eby, LOBA Valey et SYLLA Daouda, 2015, « Les planteurs du dimanche dans la sous-préfecture de Bonoua » ; *Rss-Pasress*, n°8, pp.35-46.
 - EXPERCO INTERNATIONAL, SOCODEVI et BNETD, 2005, *Etude du plan de développement rural de la région de l'Agneby : Bilan diagnostic*, Abidjan, BNETD.
 - MICHELS Thierry, 2015, *Adapter la conduite des plantations d'hévéa à la diversité des exploitations villageoises (Etude de cas au Cameroun)*, Thèse unique, Institut National Agronomique (INA), Paris-Grignon.
 - MELOCHE Jean-Philippe et DEBAILLEUL Guy, 2013, *Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec : ampleur, causes et portée du phénomène* ; CIRANO.
 - PILLET-SCHWARTZ Anne-Marie, 1980, « Une tentative de vulgarisation avortée : l'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire », *Cahiers d'Études africaines*, n° 77-78, XX-1-2, p 63-82.
 - RUF François, 2009, *L'hévéaculture familiale en Côte d'Ivoire : le processus d'innovation dans la région de Gagnoa*, Montpellier, Rapport CIRAD.
 - RUF François, 2012, « L'adoption de l'hévéa en Côte d'Ivoire. Prix, mimétisme, changement écologique et social », *Économie rurale*, Vol.330-331 ; n°4, pp.103-124.
 - RUF François, 2013, *Le boom du caoutchouc en Côte d'Ivoire : le grand-père planteur de caféiers, le père planteur de cacaoyers, le fils planteur d'hévéas*, Montpellier, Rapport CIRAD.
 - TARROUTH Honneo Gabin et COLIN Jean-Philippe, 2016, « Les acquisitions de terres rurales par les « cadres » en Côte d'Ivoire : premiers enseignements », *Cah. Agric.*, 25: 15005, pp 1-6.
 - ZAKARIA Sorgho, 2011, « Investissements étrangers dans les terres agricoles en Afrique : Analyse des effets sur la sécurité alimentaire », *Revue Africaine sur le Commerce et le Développement*, Vol n°5, pp 1-8.
 - ZONGO Mahamadou et MATHIEU Paul, 2000, « Transactions foncières marchandes dans l'ouest du Burkina Faso : vulnérabilité, conflits, sécurisation, insécurisation », *Bulletin de l'APAD*, Vol n°19, pp 22-32.